

RAPPORT N° 01/7-59
au Conseil Municipal

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAL
(AMICALE REGIMENTAIRE DE BOURBON /
4 avenue Stanislas Gimart / Sainte-Clotilde / BC 281)

L'Amicale Régimentaire de la Réunion - Régiment de Bourbon, association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901, sollicite de la Commune la régularisation de la mise à disposition du local situé 4, Avenue rue Stanislas Gimart à Sainte-Clotilde sur terrain cadastré section BC 281.

Afin de permettre le développement de la vie associative du secteur, la Municipalité se propose de régulariser cette mise à disposition de local situé 4, Avenue Stanislas Gimart à Sainte-Clotilde sur terrain cadastré section BC 281 au profit de la section de Saint-Denis de l'Amicale Régimentaire de la Réunion - Régiment de Bourbon qui a pour but de rassembler autour du drapeau du Régiment de Bourbon tous ceux qui ont servi la Patrie dans les Armées de Terre, de Mer et de l'Air à la Réunion aussi bien qu'en Métropole, Outre-Mer, en tous lieux et qui veulent continuer à la servir. Les activités développées seront notamment des rencontres à l'occasion des manifestations patriotiques, des sorties en groupes à caractère sportif, éducatif ou simplement touristique, des réunions pour des conférences, projections de films ...

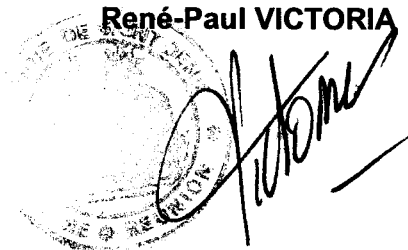
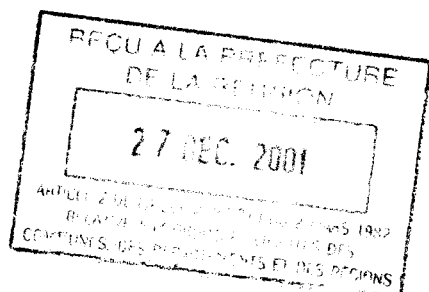
Il s'agit d'un local, d'une superficie de 138 m², comprenant une salle de réunion, une cuisine, W.C, un débarras et un dépôt, destiné aux activités de l'Association telles qu'elles sont mentionnées à l'article 2 de ses statuts.

Je vous demande :

- d'approuver le principe de mise à disposition par convention du local sus-mentionné au profit de la section de Saint-Denis de l'Amicale Régimentaire de la Réunion - Régiment de Bourbon, aux conditions suivantes :
- . durée d'une année renouvelable par tacite reconduction,
- . occupation à titre gratuit étant précisé que la valeur locative est actuellement en cours d'évaluation par les services fiscaux.
- en cas d'accord, de m'autoriser à signer la Convention ad hoc.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 01/7-59
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001

OBJET

**MISE A DISPOSITION DE LOCAL
(AMICALE REGIMENTAIRE DE BOURBON /
4 avenue Stanislas Gimart / Sainte-Clotilde / BC 281)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-59 du Maire ;

Vu le rapport du Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le principe de mise à disposition par convention du local situé 4, Avenue Stanislas Gimart à Sainte-Clotilde sur terrain cadastré section BC 281, aux conditions suivantes :

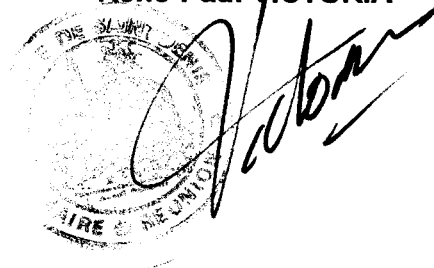
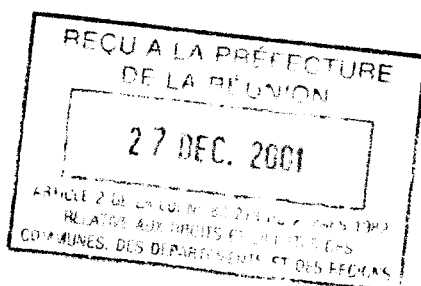
- . durée d'une année renouvelable par tacite reconduction,
- . occupation à titre gratuit étant précisé que la valeur locative est actuellement en cours d'évaluation par les services fiscaux.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la Convention ad hoc.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION
Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

N° 7309

AVIS DU DOMAINE

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES
Décret n°86-455 du 14 mars 1986 - Art R 3 du Code du domaine de l'Etat - Art 186 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation

Références : N° dossier : VL 1214/2001 Evalueur : J-C LELIEVRE

AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE

- 1 Service consultant : Commune de Saint-Denis
- 2 Date de la consultation : 19 novembre 2001
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : mise à disposition de l'Amicale Régimentaire de la Réunion - Régiment de Bourbon
- 4 Propriétaire : Commune de Saint-Denis
5. Description sommaire de l'immeuble/ou des locaux à évaluer :
Commune de Saint-Denis, 4 avenue Stanislas Guimart (BC 281)
local de 138 m2 comprenant : salle de réunion, bureau, cuisine, WC, débarras, dépôt, véranda
- 5a Utilisation actuelle - Environnement - Autres éléments de plus - valeur ou de moins -
valeur- Appréciation d'ensemble
- 7 Situation locative existante, Situation locative proposée
9. Valeur locative retenue
3 900 F/mois
12. Réalisation d'un accord amiable :

Saint Denis le, 22 novembre 2001
Le Directeur des Services Fiscaux
Par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE